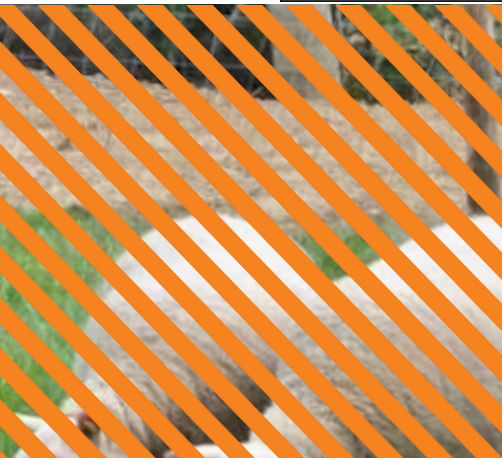


La peste porcine africaine: Etat des lieux et actions régionales



CROPSAV
Bourgogne Franche-Comté
DIJON - 06 décembre 2019

Situation internationale: historique

Depuis plusieurs années:

Présence dans les pays Baltes, Pologne, Russie, Ukraine .

Endémique en Sardaigne .

2017: Roumanie , République Tchèque , Bielorussie

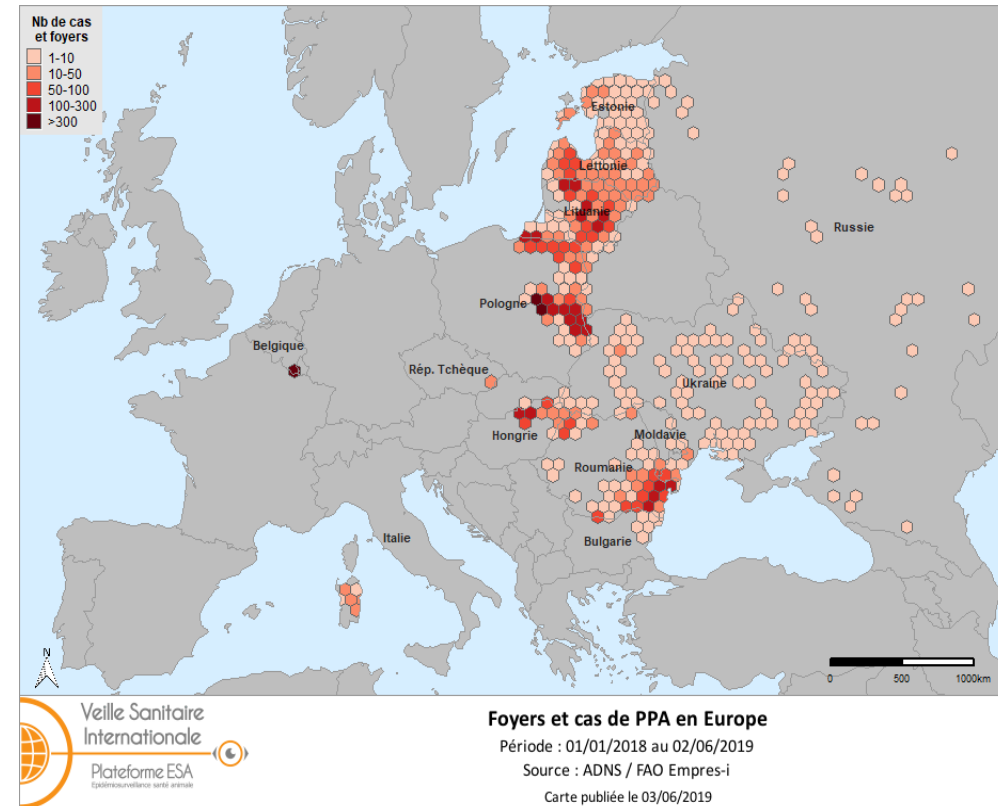
2018: Hongrie (Avril),

Bulgarie (Août)

Belgique (Septembre)

Chine :01/08/18

France indemne depuis 1977



Situation Belgique

13 septembre 2018: premiers foyers de PPA sur sangliers en Belgique (commune d'ETALLE).

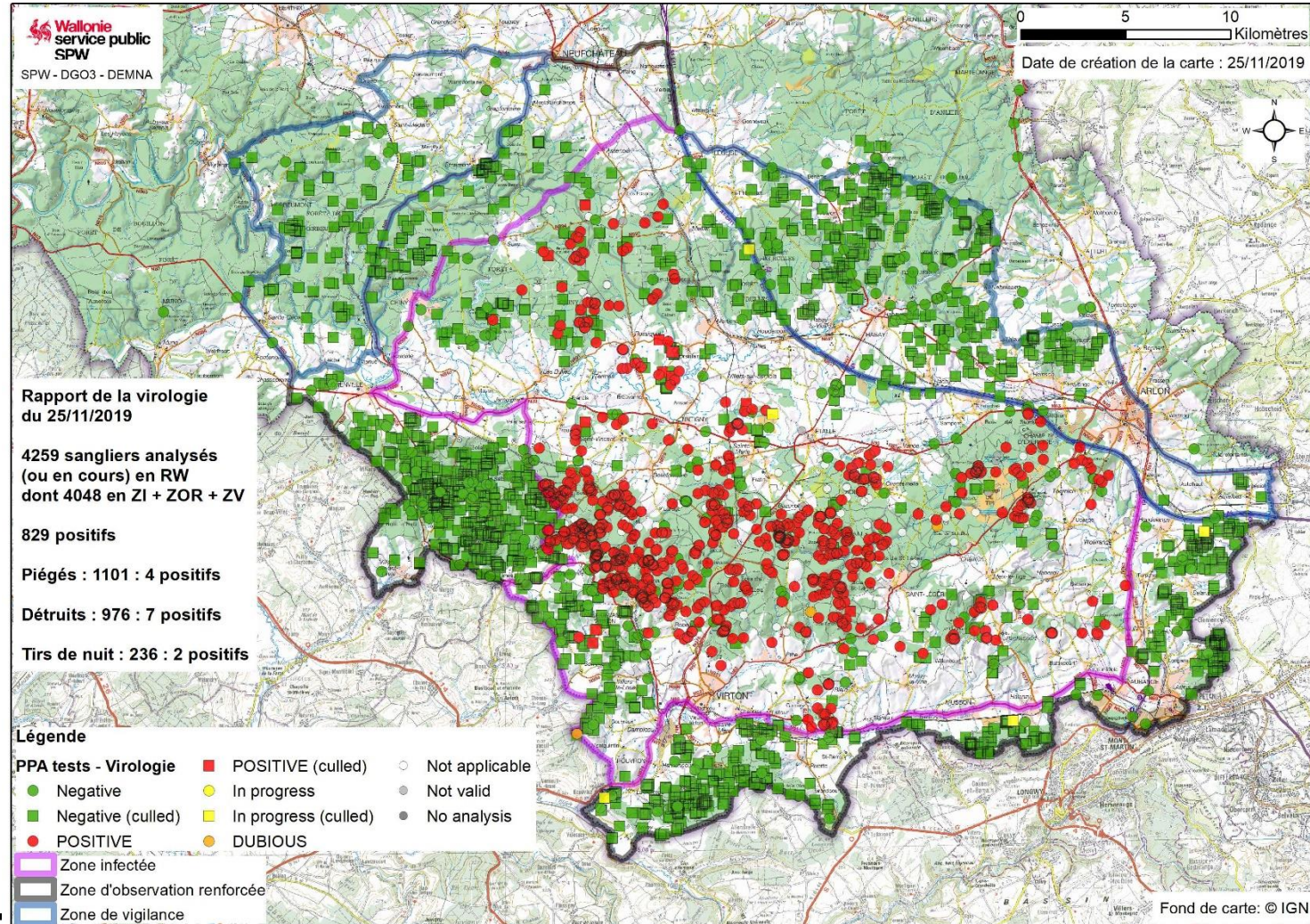
→ Stratégie d'éradication

- Définition d'un zonage: zone infectée / zone d'observation/zone de vigilance
- Recherche active de cadavres de sangliers et analyses de recherche PPA: surveillance de l'évolution de la situation
- Délimitation de la zone par des clôtures
- Restrictions des activités cynégétiques et forestières .
- Dépeuplement des populations de sangliers

Situation Belgique

Bilan au 25/11/2019:

- 4259 sangliers analysés et 829 viro positifs
- Dernier viro positif au 17 Août 2019
- Novembre: Découverte de cadavres anciens et de sangliers avec sérologie positive: virus toujours présent / résultats épidémiologiques à interpréter.

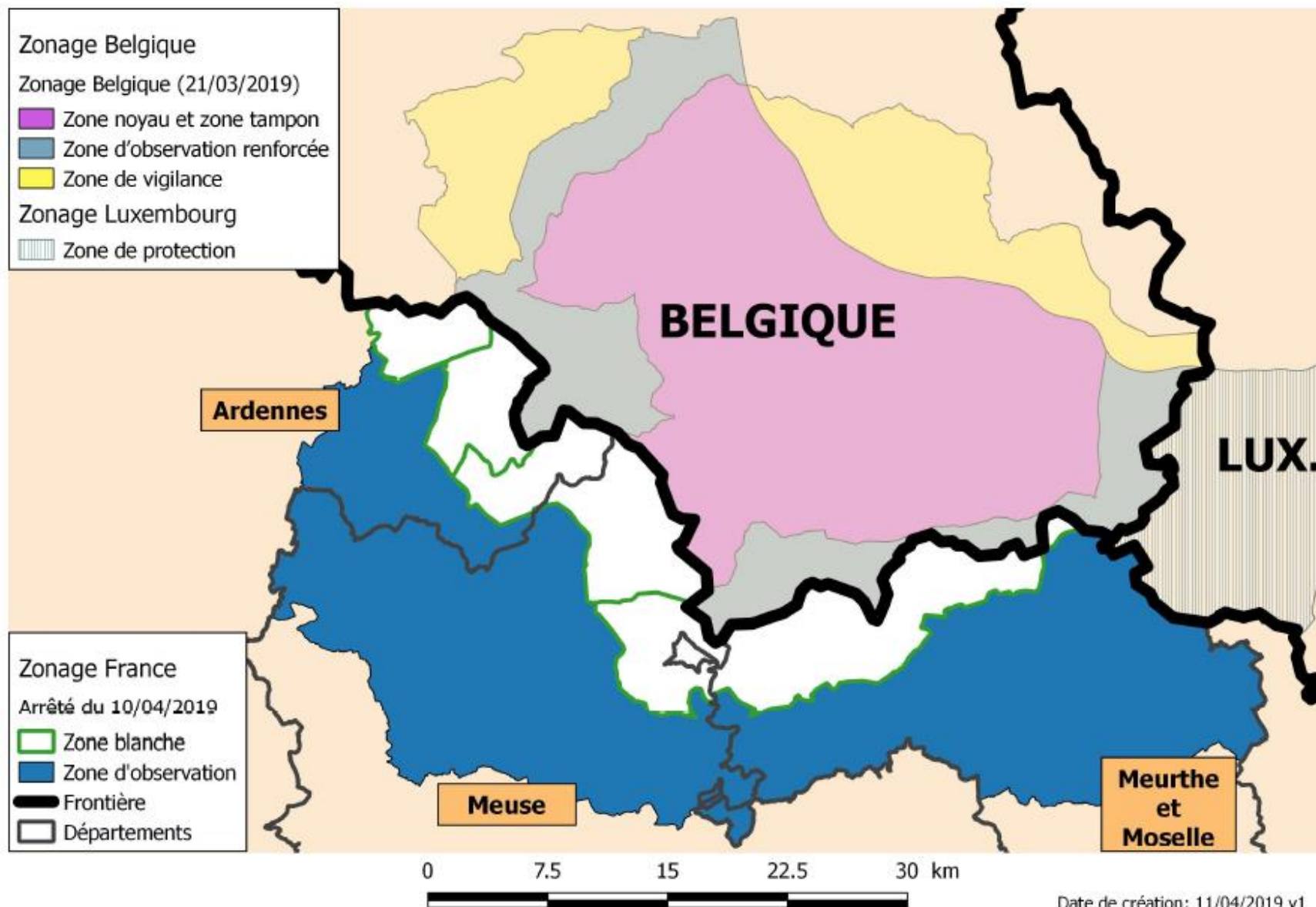


Situation France (zone limitrophe de la Belgique)

La France est toujours indemne de PPA.

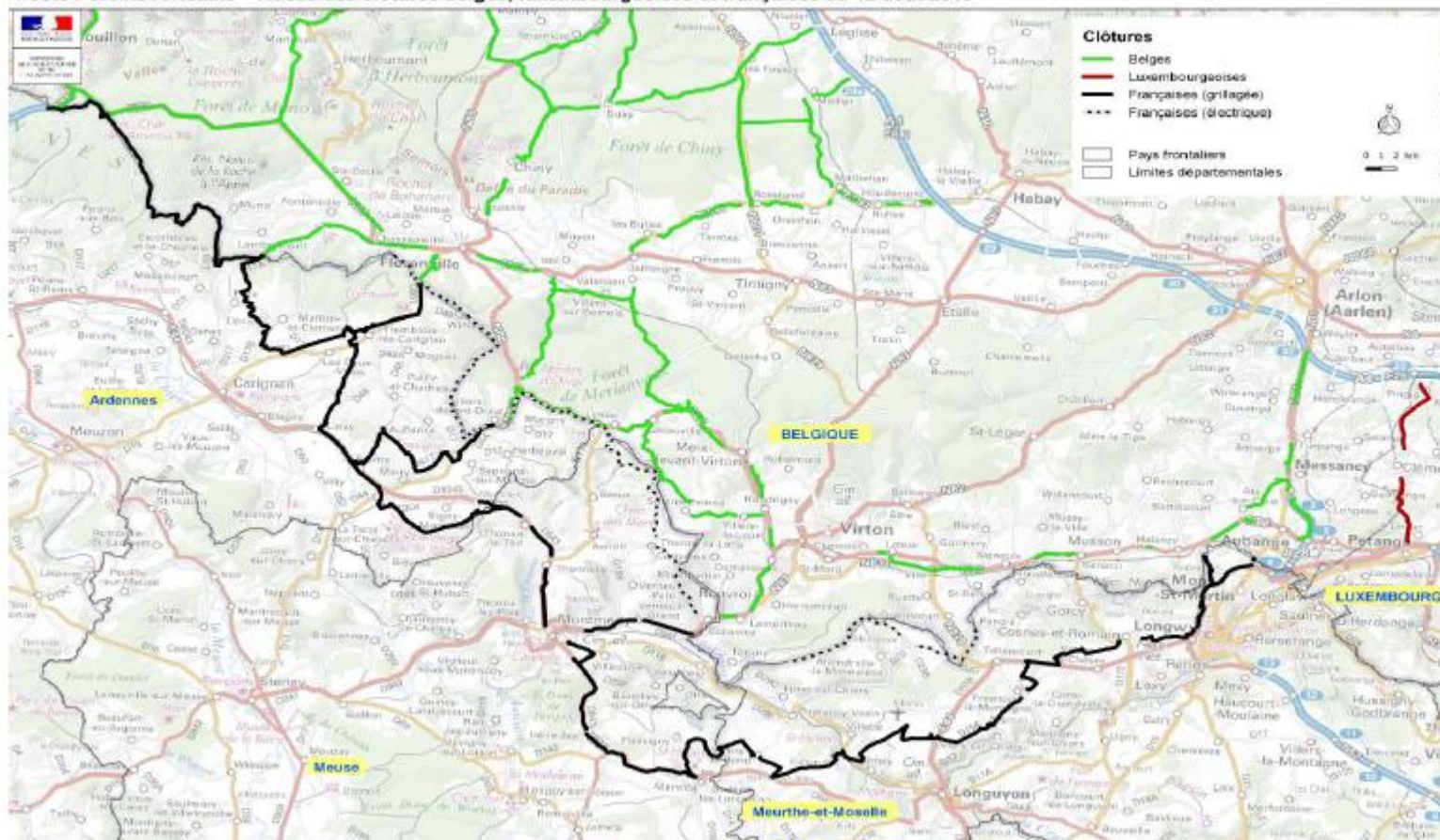
Stratégie de protection et de surveillance :

- Protection par la création d'une **zone tampon dite « zone blanche »** et d'une zone d'observation.(pas d'évolution depuis mars 2019)
- Construction de 132 km **de clôtures**
- **Dépeuplement des sangliers** (chasse, tirs administratifs, piégeage), Restrictions évolutives des activités cynégétiques, forestière et de loisirs
 - Diminution du risque de propagation de la maladie
- **Surveillance:**
 - Recherche active de cadavres de sangliers et analyses,
 - Analyses de 20 % des sangliers tirés
- Surveillance et mesures de **biosécurité** renforcées dans les élevages de porcs



Positionnement des clôtures

Peste Porcine Africaine - Tracés des clôtures belges, luxembourgeoises et françaises au 12 août 2019



Références : © IGN BD 2017 - © IGN BD-FORET V2 © IGN 5049/Espas 290

Source : DRAP Grand Est, DDT 08, DDT 55, DDT 54, Service Public de l'Etat et de la Région

Révisions : DRAP Grand Est - SPSE - 12/08/2019

Situation France

Bilan au 15/11/2019:

Surveillance active (signalement de sangliers trouvés morts):
441 cadavres de sangliers testés sur l'ensemble de la France (dont 93 en ZB ou ZO).

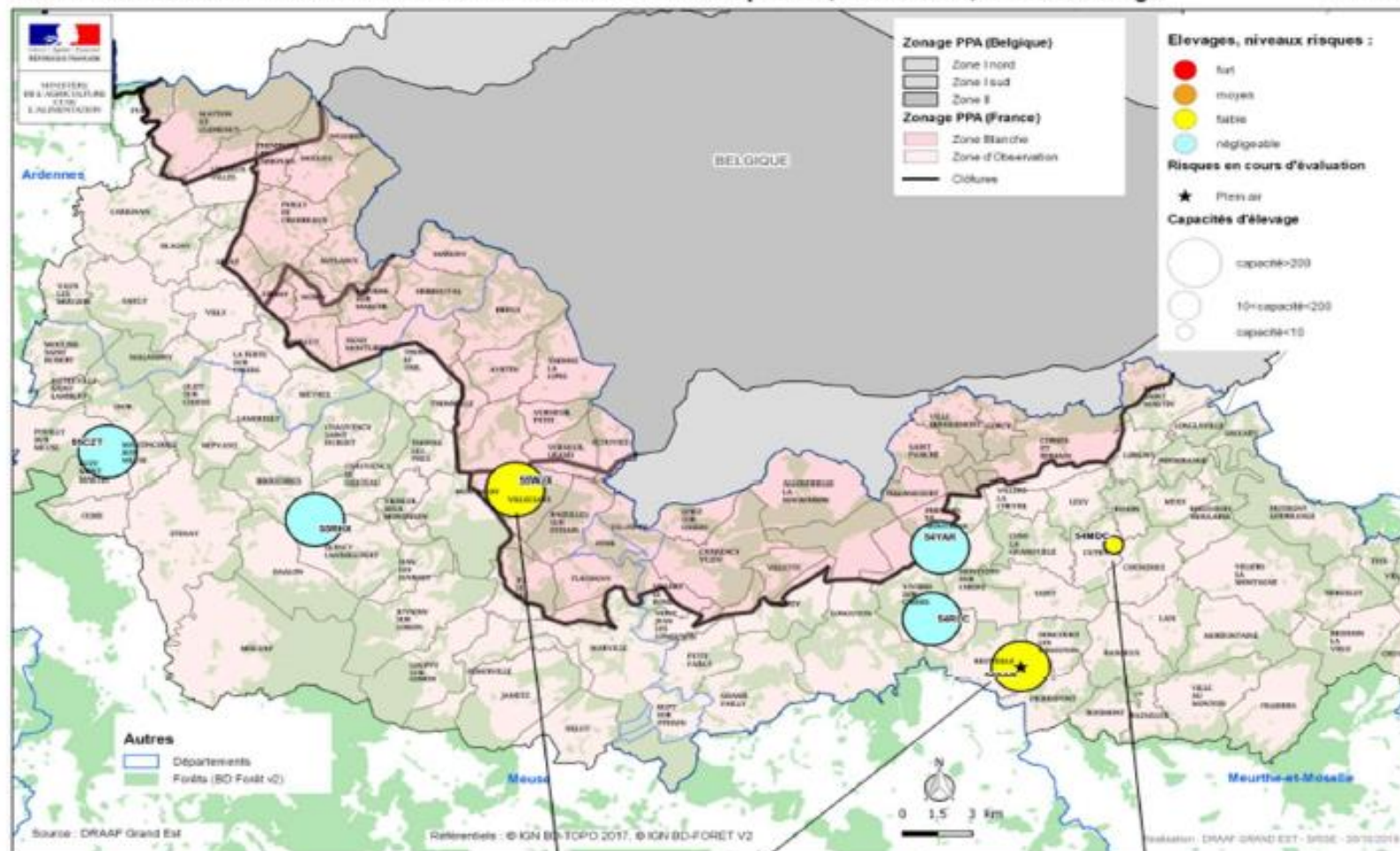
Surveillance passive: analyse de 20% des sangliers abattus en ZB depuis le 18/02/2019: = 128 analyses.

Toutes les analyses sont négatives

Niveaux de biosécurité dans les élevages de porcs

Peste Porcine Africaine - Détenteurs des suidés de la ZB/ZO - capacités, biosécurité, mode d'élevage

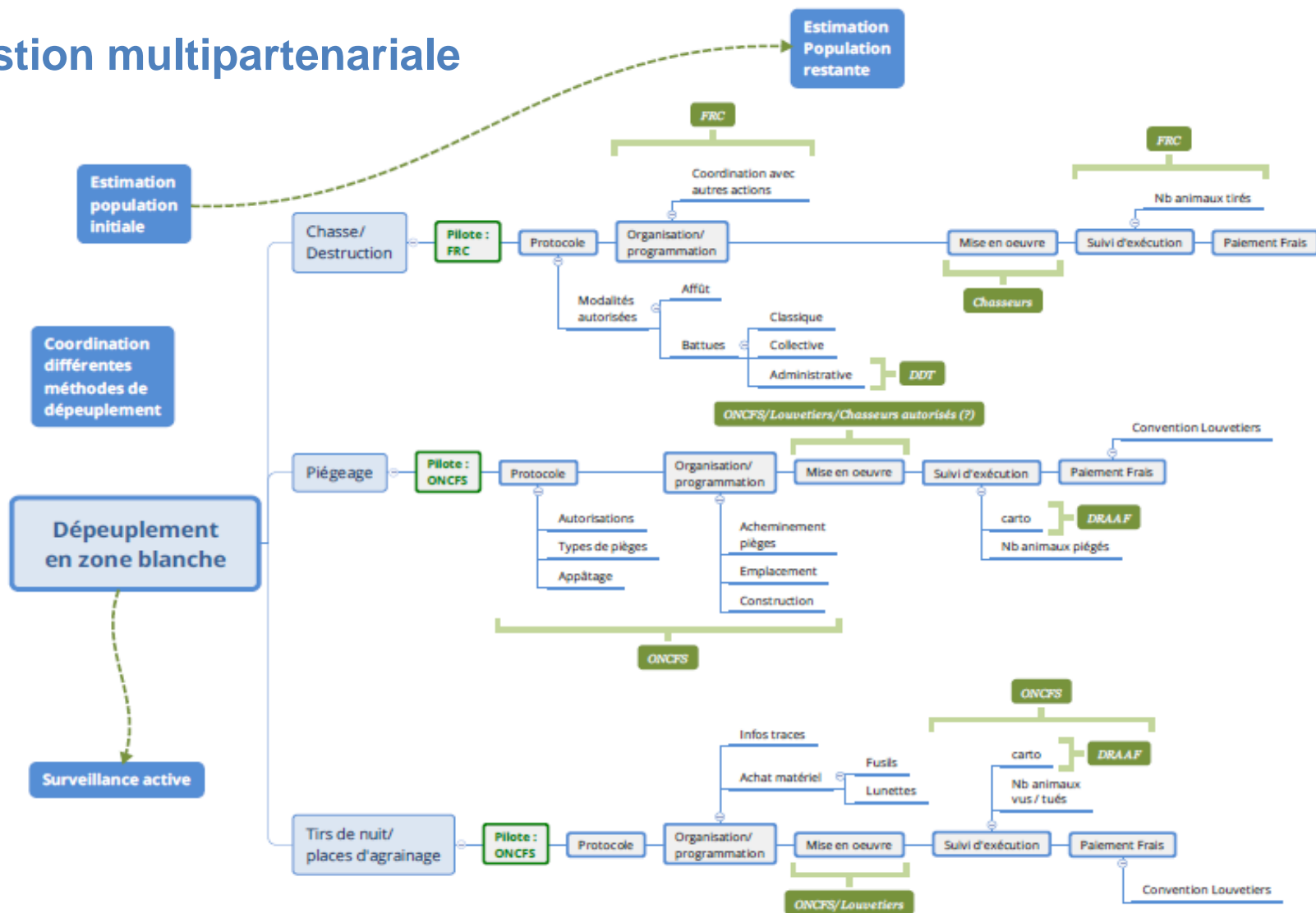
30/10/2019



Respect
mise en demeure

Mise en demeure

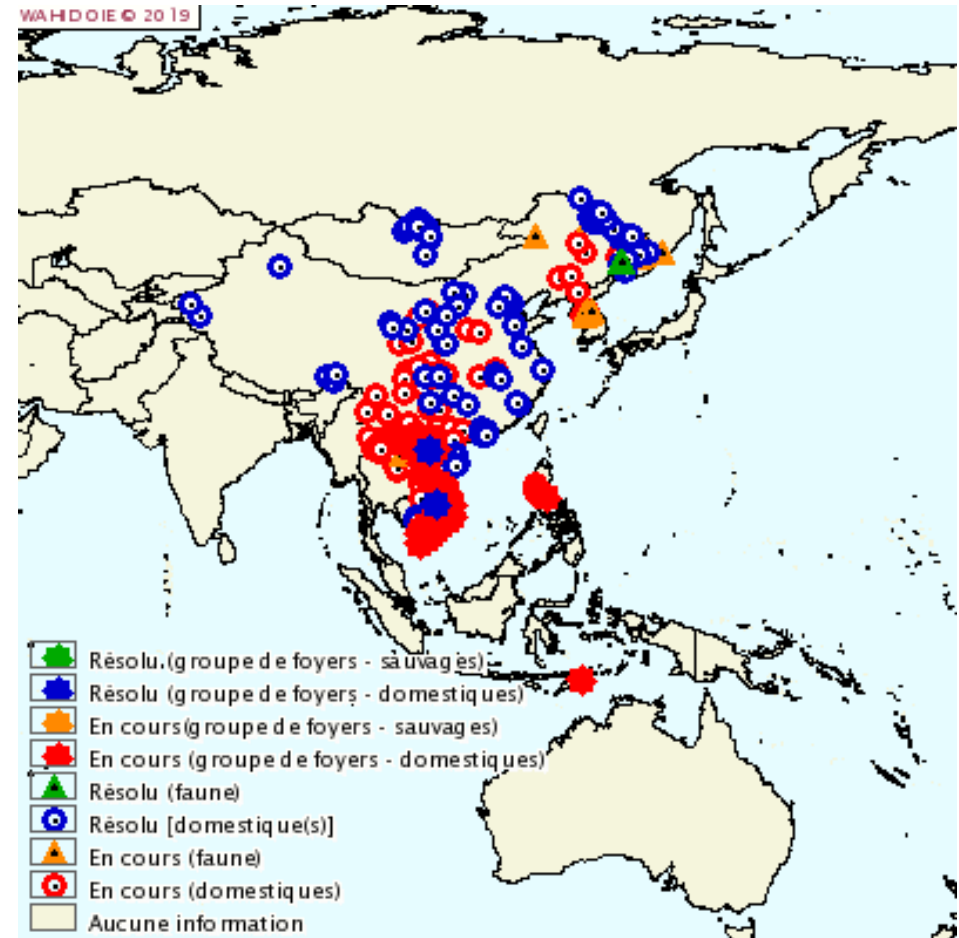
Une gestion multipartenariale



Situation internationale hors Belgique

Asie:

- 12 pays atteints
- Progression aux Philippines et Corée du Sud
- Chine: baisse de 41% du nombre de porcs vivants par rapport à la même période d'an dernier.

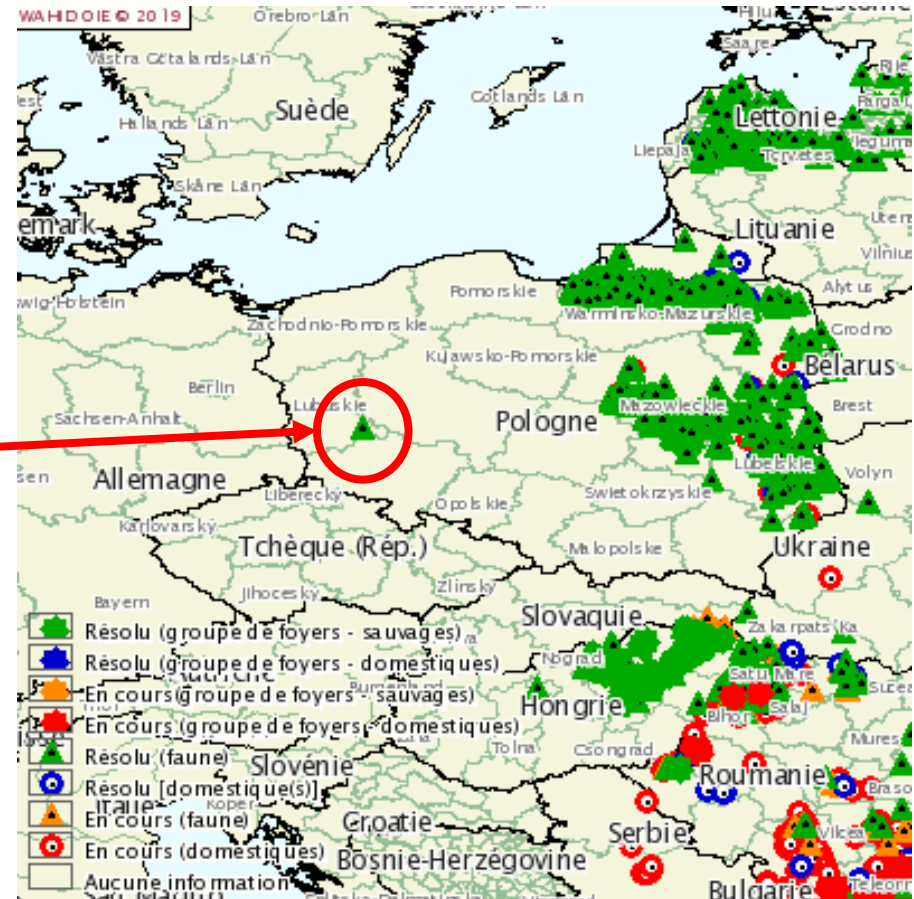


Situation internationale hors Belgique

Europe

04/11/19: foyer sur sangliers avec un bond de 300 km à l'Ouest de la Pologne / 85 km de la frontière Allemagne.

Autres pays: 11 pays touchés par des foyers domestiques et/ou sauvage



France

Mesures de sensibilisation, prévention et de surveillance (hors mesures spécifiques zone limitrophe Belgique)

VIGILANCE PESTE PORCINE AFRICAINE QUAND LA SUSPECTER ?



SI VOUS CONSTATEZ SUR VOS PORCS L'UN OU PLUSIEURS DE CES SIGNES :

- appétit diminué
- augmentation de la consommation d'eau
- abattement
- fièvre (> 40°C)
- regroupements inhabituels d'animaux
- +/- rougeurs sur la peau (oreilles, abdomen...)
- +/- avortements et mortalité sous la mère

OU SI VOUS CONSTATEZ UNE AUGMENTATION FORTE DE LA MORTALITÉ

- doublement de la mortalité habituelle
sur 15 jours dans 1 bande ou 1 salle

CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRIINAIRE SANS DÉLAI !

« Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avérerait négatif plutôt que de ne pas détecter la maladie »

La peste porcine africaine est une maladie contagieuse qui touche uniquement les porcs domestiques et les sangliers.
Son introduction sur le territoire national et en élevage aurait des conséquences dramatiques pour la santé des animaux et l'ensemble de la filière porcine. La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.



ALERTE PESTE PORCINE AFRICAINE ALERT AFRICAN SWINE FEVER



ATTENTION!

La peste porcine africaine, maladie virale très contagieuse, circule activement dans certains pays européens ; c'est une menace pour des millions de porcs domestiques et de sangliers sauvages. Cette maladie, non contagieuse pour les humains, peut être transmise par la nourriture. Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles prévues à cet effet et fermées.



WARNING!

Highly contagious African Swine Fever has been spreading through Europe since 2014 and is now a threat for millions of domestic pigs and wild boar. This disease, which is not dangerous for humans, can be transmitted by food. Please make sure that all leftover food is put in sealed waste containers!



POZOR!

Od roku 2014 se v Evropě rozšiřuje nakažlivý africký prasečí mor a ohrožuje domácí i divoké prasata. Tato nemoc není pro lidi nebezpečná, se přenáší například prostřednictvím jídla. Odhazujte proto, prosím, zbytky jídla pouze do uzavíratelných nádob.



ВНИМАНИЕ!

С 2014 года в Европе распространяется заразная африканская чума свиней, представляющая угрозу для миллионов домашних и диких свиней. Это не опасно для человека, заболевание может передаваться через продукты питания. Поэтому просим вас выбрасывать остатки пищи только в закрытые мусорные контейнеры.



ATENȚIE!

PESTE PORCINE AFRICAINE

SOYEZ VIGILANTS!

LES CHASSEURS JOUENT UN RÔLE CLÉ

LA FRANCE EST INDEMNÉ MAIS L'APPARITION D'UN CAS N'EST PAS EXCLUE :

- contribuez à réduire le risque de propagation de la PPA
- contribuez à détecter d'éventuels sangliers contaminés

DÉTENTEURS DE PORCS OU DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons, conformément à la réglementation en vigueur, de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Réunions de sensibilisation/informations régionales

- 4 réunions régionales Filière porcs et/ou faune sauvage : 20/09/18, 03/10/2018, 23/11/2018, 05/11/2019
- Points réguliers en réunions des DDcsPP et DDT
- Intervention en AG de la FRC

Prévention: protection des élevages par les mesures de biosécurité

Obligations réglementaires :

Arrêté du 16 octobre 2018 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés

Arrêté du 29 avril 2019 relatif aux mesures de prévention de la propagation des dangers sanitaires réglementés via le transport par véhicules routiers de suidés vivants

Biosécurité: formations des éleveurs

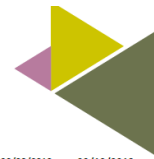
Formation fond VIVEA: 31 formations et plus de 300 éleveurs formés

Formations internes Franche -Comté élevage (50 éleveurs)



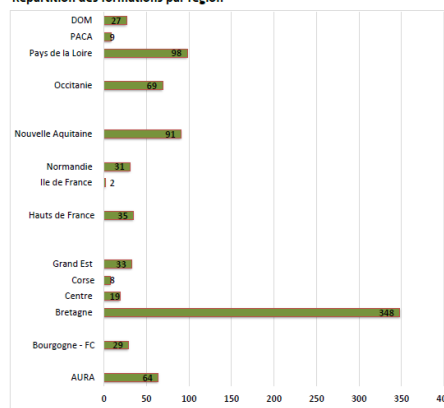
Adolescentes : Sylvie Bourgeois
Destinataires : partenaires de la filière porcine
Date : 30 octobre 2019

Les formations à la biosécurité en élevage de porcs réalisées, prévues ou en cours financées par VIVEA au 30 octobre 2019

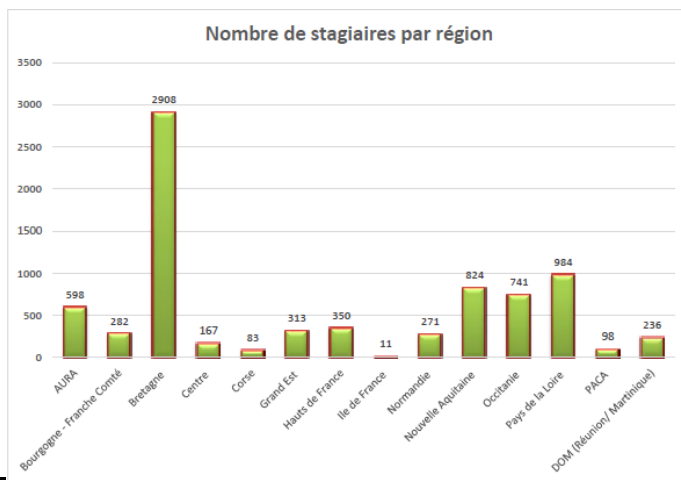


Données globales	au 4/03/2019	au 2/04/2019	au 7/05/2019	au 5/06/2019	au 23/07/2019	au 30/09/2019	au 30/10/2019
Nombre de formations réalisées ou programmées	222	343	403	530	630	757	863
Nombre de personnes formées ou prévues (ressortissants de VIVEA)	2664	3719	3843	5044	5601	7052	7866

Répartition des formations par région



Région	Nbre de formations par région	Territoire	Nbre de formations par territoire
AURA	64	Auvergne	26
		Rhône Alpes	38
Bourgogne - FC	29	Bourgogne Comté	21
		Franche Comté	8
Bretagne	348	Bretagne	348
Centre	19	Centre	19
Corse	8	Corse	8
Grand Est	33	Alsace	12
		Champagne	8
		Ardennes	8
		Lorraine	13
Hauts de France	35	Nord pas de Calais	29
		Picardie	6
Ile de France	2	Ile de France	2
Normandie	31	Basse Normandie	28
		Haute Normandie	3
Nouvelle Aquitaine	91	Aquitaine	52
		Poitou Charentes	22
		Limousin	17
Occitanie	69	Languedoc	9
		Roussillon	60
Pays de la Loire	98	Pays de la Loire	98
PACA	9	PACA	9
DOM	27	Réunion /Martinique	27



Prévention: faune sauvage

Recommandation de diminuer les densités de sangliers au regard des enjeux sanitaires

➤ concertations départementales sur les plans de chasse (FDC, DDT, ONCFS, DDecPP)

Surveillance dans la faune sauvage: SAGIR

Modalités de surveillance en fonction du niveau de risque :
→ Niveau 2 a

	Modalité de surveillance	Niveau 1	Niveau 2a	Niveau 2b	Niveau 3
SAGIR	Fonctionnement habituel du réseau Sagir	X			
	Renforcement analyses : analyses PP sur l'ensemble des cadavres de sangliers collectés dans le cadre du réseau Sagir		X	X	X
	Renforcement de l'observation terrain en augmentant le réseau d'acteurs			X	X
	Renforcement de la collecte par les ITD Sagir et possibilité de prélèvements terrain pour éviter tout transport de cadavre			X	X
	Prélèvements terrain sur tous les cadavres de sangliers (y compris bord de route)				X
	Recherche active de cadavres de sangliers par des agents ONCFS / chasseurs spécifiquement formés				X
EXAMEN DE CARCASSES	Examen de carcasses dans le cadre de la pratique habituelle de la chasse			X	X

Surveillance dans la faune sauvage: SAGIR

SAGIR PPA renforcé

2018-2019 : 43 sangliers analysés en BFC,

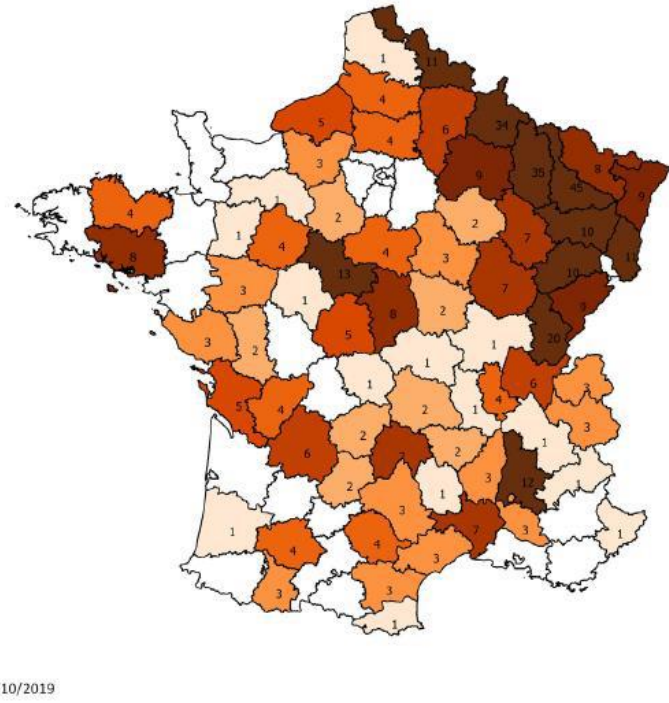
5 en Côte d'Or,
8 dans le Doubs,
14 dans le Jura,
1 dans la Nièvre,
12 en Haute Saône,
1 en Saône et Loire,
2 dans l'Yonne,
0 dans le Territoire de
Belfort.

Organisation des Formations SAGIR Biosécurité (ONCFS) : «Abord et manipulations d'un spécimen de faune sauvage dans un contexte de maladie contagieuse, avec un focus sur la PPA» + fiches techniques spécifiques.

Pour la région 4 formations organisées dans les LDA 10, 25, 39 et 71.
Reste à former les agents du 58.

Distribution des analyses PPA réalisées par département

SURVEILLANCE SAGIR RENFORCE PPA
Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département du
15/09/2018 au 31/10/2019



Toutes les analyses sont à ce jour
négatives pour la recherche de
PPA

Source: ONCFS - DRE - USF -31/10/2019

Préparation à la gestion de crise

- Partage de l'expérience acquise dans la zone frontalière Belge et des autres pays européens (UE/Experts)
- Mise à jour des instructions sur les modalités de gestion des suspicions et des confirmations de PPA en élevage ou dans la faune sauvage
- Formations des vétérinaires et des agents des DDecPP
- Organisation d'exercices de test du plan d'intervention d'urgence

Perspectives

- Nomination d'un coordinateur national (T. Berthe)
- Poursuite des travaux de groupes de travail nationaux (prévention/biosécurité , faune sauvage)
- Modifications réglementaires: décret d'application loi OFB avec un volet sanitaire
- Renouvellement des campagnes de sensibilisation
- Maintien de la vigilance et de l'animation des réseaux départementaux

MERCI DE VOTRE ATTENTION

